

Le 11 octobre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-322**

Agriculture

Etude géotechnique et hydraulique pour la  
réalisation d'une retenue collinaire sur le site  
Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset

Avenant n°2 au marché négocié sans publicité  
ni mise en concurrence  
avec la société PYRITE Ingénierie  
Numéro C2004GR

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	17 OCT. 2023
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les L2194-1-2° et R2194-2 à R2194-4 du code de la commande publique relatifs aux modifications de marchés publics résultant de prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, plus particulièrement la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant le marché attribué à la société Pyrite Ingénierie pour effectuer une étude géotechnique et hydraulique pour la réalisation d'une retenue collinaire sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset afin de permettre l'irrigation de cultures maraîchères à destination de la restauration collective en circuit court pour un montant de 16 671 euros HT ;

Considérant qu'un avenant n°1 au marché précité a été conclu le 18 juillet 2022 pour un montant de 6 389 euros HT ;

Considérant qu'en raison de contraintes techniques rencontrées pendant l'exécution du marché, il est nécessaire de prolonger la durée de l'étude et que des prestations complémentaires soient effectuées par le prestataire ;

Considérant qu'il convient donc de conclure un avenant n°2 au marché précité ;

Considérant que le montant des prestations complémentaires s'élève à 6 821 euros HT, portant ainsi le montant du marché à 29 881 euros HT

**DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°2 au marché passé avec la société PYRITE Ingénierie portant sur une étude géotechnique et hydraulique pour la réalisation d'une retenue collinaire sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset pour permettre l'irrigation de cultures maraîchères à destination de la restauration collective en circuit court ;
- De préciser que cet avenant d'un montant de 6 821 euros HT portant ainsi le montant du marché à 29 881 euros HT ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « agriculture – antenne Zagri – opération 1034 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil Communautaire,  
Pour le Président et par subdélégation,  
**JACQUES TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

